

301809

**LA DROGUE  
EN FRANCE**  
à partir de  
quelques données  
statistiques  
1989 - 1990



Etudes et Rapports OFDT



0000391

1989 (Novembre) - 1990

*La drogue en France*

A PARTIR DE QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

*L'*approche statistique ne peut à elle seule permettre une compréhension globale suffisante du phénomène drogue.

*Elle reste cependant l'un des modes d'appréhension nécessaire à l'élaboration d'une analyse synthétique de la toxicomanie.*

## SOMMAIRE

### DONNEES DU MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE SUR L'ANNEE 1989 (novembre)

- I Combien de toxicomanes pris en charge et dans quels établissements ?
- II Quel est le profil des toxicomanes accueillis ?
- III Quels sont les produits utilisés par les toxicomanes pris en charge ?
- IV Combien de toxicomanes sont atteints d'une pathologie infectieuse et de quelle pathologie ?
- V Quelles sont l'origine et la nature de la demande et quelle est la nature de la prise en charge ?
- VI Y a-t-il des disparités régionales dans l'accueil des toxicomanes ?

### DONNEES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR SUR L'ANNEE 1990

#### Remarques préliminaires

- I Usage et trafic de stupéfiants en France en 1990
- II L'usage de stupéfiants
  - 2.1. La répartition des interpellés par type de produit

- 2.2. La répartition des interpellés par âge et par sexe
- 2.3. La répartition des interpellés par catégorie socio-professionnelle
- 2.4. La répartition géographique des interpellés
- 2.5. Toxicomanie et délinquance, vols de produits toxiques et d'ordonnances
- 2.6. Décès dus à l'usage de stupéfiants
- 2.7. Les étrangers et l'usage de stupéfiants

\*  
\*   \*  
\*

# DONNEES DU MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE SUR L'ANNEE 1989 (Novembre)

## I COMBIEN DE TOXICOMANES PRIS EN CHARGE ET DANS QUELS ETABLISSEMENTS ?

### Un dispositif d'accueil très diversifié

En novembre 1989, 10.604 toxicomanes ont eu recours au système sanitaire et social. Lors de ce recours, les toxicomanes peuvent s'orienter vers différents établissements.

Selon leur champ d'action, trois grands groupes de structures se distinguent :

- **LES CENTRES SPECIALISES** qui sont spécifiquement réservés à l'accueil et au traitement des toxicomanes, et financés à ce titre par la Direction Générale de la Santé. Ce sont ces établissements qui accueillent le plus grand nombre de toxicomanes : 1 sur 2 en novembre 1989. Ils regroupent :

. **Les centres de traitement pour toxicomanes** (inter-secteurs et unités hospitalières spécialisées en toxicomanie) qui peuvent avoir une action polyvalente : accueil, sevrage, traitement, post-cure.

Rattachés juridiquement à des établissements hospitaliers, ils fonctionnent sur budget annexe et constituent des centres spécialisés en toxicomanie, même s'ils sont situés à

l'intérieur de l'hôpital. Ils peuvent disposer de lits.

- . Les centres d'accueil pour toxicomanes qui assurent la cure ambulatoire et le suivi psychothérapique des toxicomanes.

Ils peuvent également informer et prendre en charge les familles, ainsi que mener sur le terrain une action de prévention. Ils ne disposent pas de lits.

- . Les centres de post-cure qui assurent des soins résidentiels et une prise en charge visant à la réadaptation et au retour à une existence autonome.

Sont assimilés aux centres de post-cure certains Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) lorsqu'ils sont spécialisés dans l'accueil des toxicomanes.

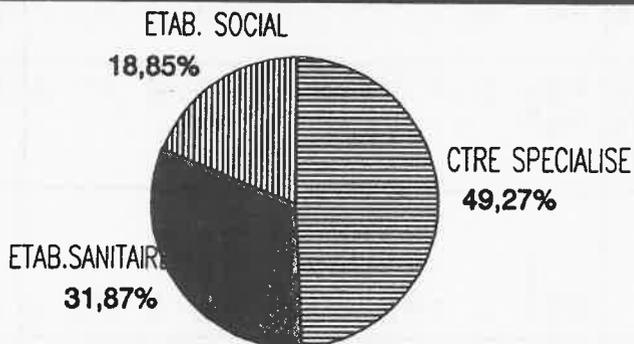
- LES ETABLISSEMENTS SANITAIRES qui sont des établissements hospitaliers généraux ou spécialisés en psychiatrie pouvant accueillir des toxicomanes au titre de leur toxicomanie ou plus souvent, d'une pathologie associée. Les centres spécialisés rattachés à une entité juridique hospitalière sont exclus de ce groupe. A partir de l'exercice 1989, les Services Médico-Psychologiques Régionaux (SMPR) et leurs antennes sont exclus du champ de l'enquête, ceux-ci renseignant une statistique INSERM spécifique à leur activité. Dans ces établissements, la moitié des toxicomanes (52 %) sont accueillis dans des services psychiatriques.

- LES ETABLISSEMENTS SOCIAUX qui interviennent au niveau de la prévention, l'orientation ou l'hébergement des toxicomanes. Ils comprennent :

- . les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) non spécialisés dans la prise en charge des toxicomanes ;
- . les clubs et équipes de prévention ;
- . les centres d'accueil non conventionnés au

titre de l'aide sociale qui sont intégrés dans le champ de l'enquête à partir de l'exercice 1989.

REPARTITION DES TOXICOMANES PRIS EN CHARGE EN  
NOVEMBRE 1989 SELON LEUR ETABLISSEMENT  
D'ACCUEIL .



Source : Ministère de la Santé - SESI

Catégorie d'établissement regroupée	Code catégorie	Nb d'étab. ayant accueilli des toxicomanes en nov. 89	Toxicomanes accueillis en novembre 1989		Nb moyen de toxico. par catégorie d'établis.
			Nb	%	
Centre de traitement	160	(1) 20	1.114	10,5	59
Centre d'accueil	419	(2) 121	3.420	32,3	30
Centre de post-cure	157-214	(3) 37	691	6,5	19
TOTAL CENTRES SPECIALISES	///	168	5.225	49,3	31
Centre Hospitalier Régional (CHR)	101	22	1.158	10,9	53
Centre Hospitalier (CH)	102-103-355-383	77	800	7,6	10
Hôpital (H)	104-360	52	222	2,1	4
Centre Hospitalier Spécialisé en psychiatrie (CHS)	292 (statut public)	72	902	8,5	12
Hôpital Psychiatrique Privé faisant fonction de public (HPP)	292 (statut privé)	15	128	1,2	8
Maison de santé pour mal. mentaux	161	66	170	1,6	3
TOTAL ETABLISSEMENTS SANITAIRES	///	304	3.380	31,9	11
Centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)	214	154	610	5,7	4
Club et équipe de prévention	286	96	1.362	12,8	14
Centre d'accueil non conventionné	219	4	27	0,3	7
TOTAL ETABLISSEMENTS SOCIAUX	///	254	1.999	18,8	8
ENSEMBLE	///	726	10.604	100,0	15

(1) 2 centres d'accueil en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'ont pas répondu à l'enquête.

(2) 7 centres d'accueil n'ont pas répondu à l'enquête (1 en Champagne-Ardenne, 1 en Basse-Normandie, 1 en Bourgogne, 1 en Midi-Pyrénées et 3 en Languedoc-Roussillon)

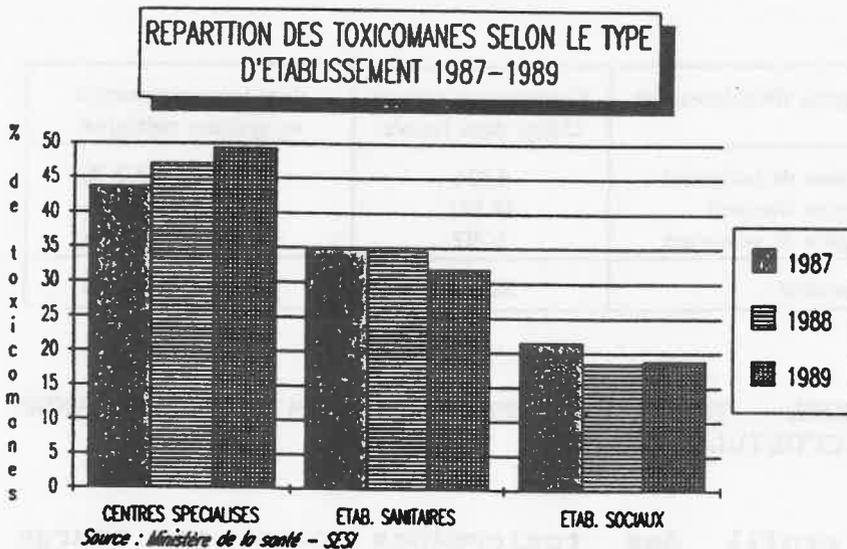
(3) 6 centres de post-cure n'ont pas répondu à l'enquête (1 en Aquitaine, 3 en Midi-Pyrénées, 2 en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Répartition des toxicomanes accueillis en novembre 1989  
par catégorie d'établissement (France métropolitaine)

## Augmentation et spécialisation des prises en charge...

Les toxicomanes faisant appel au système sanitaire et social sont de plus en plus nombreux. Au cours du seul mois de novembre 1989, ils sont 10.604, soit 20 % de plus qu'en novembre 1987.

Ainsi la prise en charge des toxicomanes se spécialise-t-elle de plus en plus : en novembre 1989, pratiquement la moitié des toxicomanes faisant appel au système sanitaire et social sont pris en charge par les centres spécialisés contre 44 % en novembre 1987.



Il est à noter cependant que l'augmentation du nombre des prises en charge des toxicomanes doit être relativisée car elle est moins importante au niveau annuel que sur le seul mois de novembre dans les centres spécialisés.

## Un recours réitéré pour plus de la moitié des toxicomanes accueillis dans les centres spécialisés

Au cours de l'année 1989, les centres spécialisés ont accueilli 28.262 toxicomanes.

Pour 55 % d'entre eux et pour 83 % de ceux accueillis uniquement en centre de post-cure, il ne s'agit pas du premier recours au système spécialisé, montrant ainsi que le traitement des toxicomanes nécessite plusieurs épisodes de prises en charge.

### *Toxicomanes pris en charge dans les centres spécialisés en 1989 (France métropolitaine)*

Catégorie d'établissement	Toxicomanes pris en charge dans l'année	dont premiers recours au système spécialisé	
. Centres de traitement	8.324	4.474	53,7 %
. Centres d'accueil	16.141	7.533	46,7 %
. Centres de post-cure	3.797	637	16,8 %
Ensemble	28.262	12.644	44,7 %

## II QUEL EST LE PROFIL DES TOXICOMANES ACCUEILLIS ?

### Le profil des toxicomanes pris en charge bouge...

En novembre 1989, le profil moyen du toxicomane pris en charge est le suivant : de nationalité française (88 %), plutôt de sexe masculin (73 %), il est relativement jeune (26,7 ans en moyenne) et faiblement inséré professionnellement (26,2 % d'actifs) (\*).

Ce profil a cependant évolué entre 1987 et 1989 :

- Le pourcentage de toxicomanes de nationalité étrangère a légèrement diminué : 12,4 % contre 14,6 % en novembre 1987 (\*).

*Nationalité des toxicomanes en novembre 1989  
(France métropolitaine)*

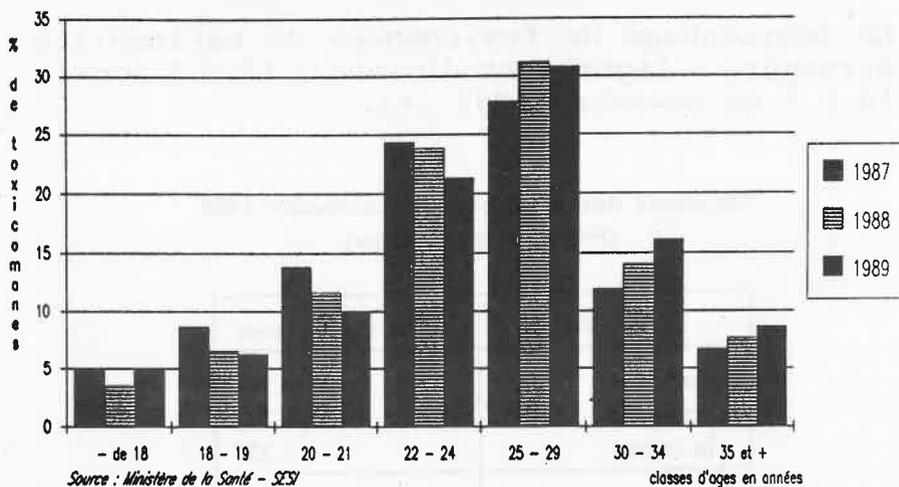
Nationalité	Nb de toxicomanes
Française	8.994
Etrangère	1.273
Inconnue	337
Ensemble	10.604

- De moins en moins jeunes...

Si la prédominance masculine reste stable, par contre les toxicomanes pris en charge sont de plus en plus âgés : ils sont en moyenne 1 an plus vieux en novembre 1989 qu'en 1987.

(\*) : Pourcentages calculés en excluant les non réponses.

### STRUCTURE PAR AGE DES TOXICOMANES 1987 - 1989

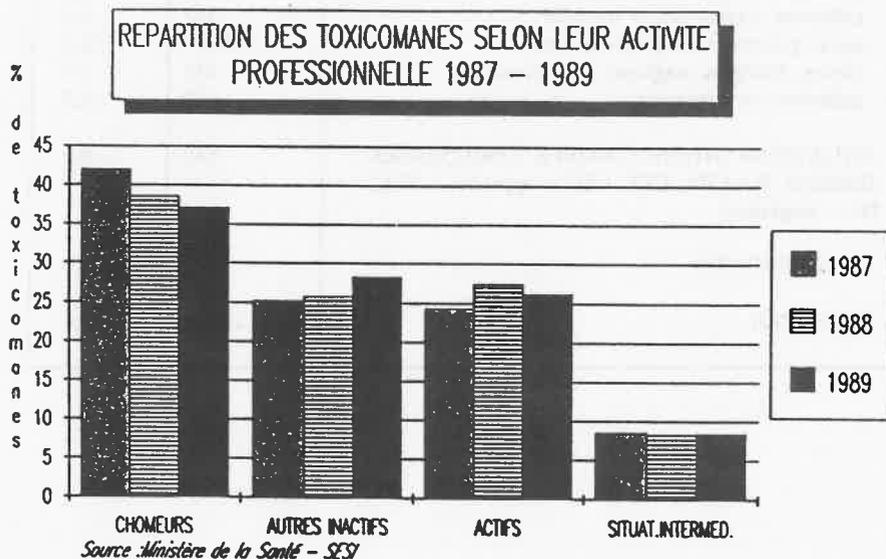


### Toxicomanes pris en charge en novembre 1989 par sexe et âge (France métropolitaine)

Répartition	Hommes		Femmes		Non réponse		ENSEMBLE	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
- de 18 ans	369	4,8	140	4,9	1	1	510	4,8
18 - 19 ans	467	6,1	186	6,5	-	-	653	6,2
20 - 21 ans	743	9,7	311	10,8	-	-	1054	9,9
22 - 24 ans	1652	21,7	603	21,0	1	1	2256	21,3
25 - 29 ans	2400	31,5	865	30,1	1	1	3266	30,8
30 - 34 ans	1264	16,6	442	15,4	-	-	1706	16,1
35 ans et plus	636	8,3	271	9,4	2	2	909	8,6
Inconnu	97	1,3	52	1,8	101	9,5	250	2,3
<b>TOTAL</b>	<b>7628</b>	<b>100</b>	<b>2870</b>	<b>100</b>	<b>105</b>	<b>100</b>	<b>10604</b>	<b>100</b>
Age moyen	26,6 ans		26,8 ans		48,8 ans		26,7 ans	
Répartition par sexe	71,9 %		27,1 %		1 %		100 %	

- De moins en moins de chômeurs...

Le profil des toxicomanes pris en charge a également évolué au niveau de leur activité professionnelle : les chômeurs sont relativement moins nombreux (37,1 % en 1989 contre 42 % en 1987) (1). Parallèlement la proportion des actifs et surtout des "autres inactifs" (2) a augmenté.



- (1) : Pourcentages calculés en excluant les non réponses.
- (2) : "Autres inactifs" regroupent les autres personnes sans activité professionnelle, les élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés et les militaires du contingent.

*Répartition des toxicomanes pris en charge en novembre 1989  
selon l'activité professionnelle (France métropolitaine)*

Activité	Nombre de toxicomanes	%
ACTIFS, dont :	2.635	24,8
. employés	1.206	11,4
. ouvriers	712	6,7
. professions intermédiaires	406	3,8
INACTIFS, dont :	6.581	62,1
. chômeurs ayant déjà travaillé	2.774	26,2
. chômeurs n'ayant jamais travaillé	957	9,0
. autres personnes sans activité prof.	2.217	20,9
. élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	613	5,8
. militaires du contingent	20	0,2
SITUATIONS INTERMEDIARES REMUNEREES (titulaires d'un CEA, CEF, CEO - apprentis - TUC, TIC - stagiaires)	848	8,0
SANS REPONSES	540	5,1
ENSEMBLE	10.604	100,0

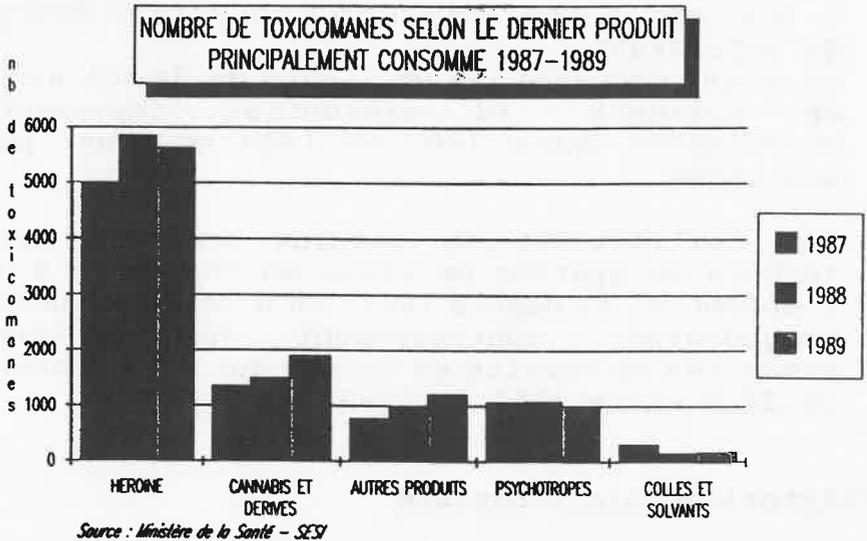
**III QUELS SONT LES PRODUITS UTILISES PAR LES TOXICOMANES PRIS EN CHARGE ?**

**Une majorité d'héroïnomanes...**

L'héroïne constitue toujours en novembre 1989 le produit de dépendance majoritairement consommé par les toxicomanes pris en charge (plus d'1 toxicomane sur 2).

Viennent ensuite loin derrière le cannabis et ses

dérivés, puis les "autres produits" (\*) dont les utilisateurs sont désormais plus nombreux à être pris en charge que les consommateurs de psychotropes.



**... Et de plus en plus d'utilisateurs de dérivés de codéine et de cannabis**

En effet, l'augmentation de toxicomanes entre 1987 et 1989 varie selon le produit de dépendance consommé :

- C'est chez les consommateurs "d'autres produits" - plus particulièrement de dérivés de codéine - (+ 56 %) et de cannabis et ses dérivés (+ 41 %) que cette augmentation est la plus forte.

(\*) : Les "autres produits" regroupent les dérivés de codéine, la morphine, l'opium et les autres opiacés, la cocaïne, le LSD et autres dysléptiques et les autres substances.

Les consommateurs d'héroïne n'ont augmenté, eux, que de 13 %.

- Par contre, les utilisateurs de psychotropes (- 6 %) sont moins nombreux à être pris en charge qu'auparavant.

En ce qui concerne les utilisateurs de colles et de solvants, la diminution importante enregistrée entre 1987 et 1988 ne s'est pas prolongée.

- Les utilisateurs de cocaïne ont très peu recours au système de prise en charge (2 % de l'ensemble) et depuis 1987, on n'observe aucune progression, contrairement aux saisies annuelles de cocaïne en France qui ont augmenté de 24 % entre 1987 et 1989 (\*).

### Polytoxicomanie fréquente

La polytoxicomanie qui concerne toujours plus d'1 toxicomane sur 2 en novembre 1989 semble légèrement diminuer.

#### *Toxicomanes consommant en plus de leur substance principale d'autres produits (France métropolitaine)*

	1987	1988	1989
Nombre de polytoxicomanes	4.902	5.264	5.585
% par rapport à l'ensemble des toxicomanes pris en charge	55,7	52,9	52,7

(\*): Voir en deuxième partie de ce document les données du Ministère de l'Intérieur.

**Répartition des toxicomanes pris en charge en novembre 1989  
selon la nature des substances utilisées (France métropolitaine)**

SUBSTANCE	NOMBRE DE TOXICOMANES			
	Utilisant principalement cette substance		Utilisant Uniquement en association cette substance	Utilisant cette substance
HEROINE	5.631	53,1	437	6.068
CANNABIS ET DERIVES	1.905	18,0	1.644	3.549
AUTRES PRODUITS, dont :	1.208	11,3	/// *	/// *
Dérivés codéine	629	5,9	809	1.438
Morphine, opium et autres opiacés	173	1,6	201	374
Cocaïne	227	2,1	648	875
LSD et autres dysléptiques	40	0,4	127	167
Autres substances	139	1,3	144	283
PSYCHOTROPES, dont :	1.004	9,5	/// *	/// *
Barbituriques	190	1,8	417	607
Autres hypnotiques	143	1,4	401	544
Antidépresseurs	116	1,1	280	396
Tranquillisants	435	4,1	1.175	1.610
Stimulants (amphétamines)	120	1,1	186	306
COLLES ET SOLVANTS, dont :	172	1,6	/// *	/// *
Ether	12	0,1	17	29
Trichloréthylène	106	1,0	51	157
Colle dissolution	34	0,3	57	91
Autres solvants	20	0,2	26	46
ALCOOL (1)	282	2,7	2.485	2.767
NON REPONSES	402	3,8	/// *	/// *
ENSEMBLE	10.604	100,0	/// *	/// *

(1) : En tant que substance principalement utilisée, l'alcool n'est recensé que dans les centres spécialisés ; en tant que substance associée, il est recensé dans l'ensemble des établissements.  
/// \* : Ces totaux n'auraient pas de sens car les toxicomanes utilisant plusieurs substances seraient comptés plusieurs fois.

## Prédominance masculine chez les toxicomanes

Elle est réelle chez les toxicomanes pris en charge (2,6 hommes pour 1 femme) mais varie selon le produit principalement consommé.

C'est chez les consommateurs de LSD et de cannabis qu'elle est la plus forte : respectivement 5,7 et 4,2 hommes pour 1 femme.

Chez les utilisateurs de psychotropes, cette prédominance masculine s'estompe considérablement, puisque les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes (1,3 homme pour 1 femme).

Les héroïnomanes, qui sont les plus nombreux, se situent dans la moyenne (2,6 hommes pour 1 femme).

## A chaque âge, son produit

L'âge moyen des toxicomanes pris en charge (26,7 ans) varie également selon le produit qu'ils consomment principalement :

- Les plus âgés - qui ont plus de 28 ans - sont des utilisateurs de morphine, opium et autres opiacés, d'alcool, d'éther, d'autres substances ou de psychotropes.
- Les cocaïnomanes et les consommateurs de LSD ont un âge moyen très proche de celui des héroïnomanes (26,8 ans).
- Les plus jeunes - âgés de 23 ans ou moins - sont des utilisateurs de cannabis, colles, trichloréthylène ou autres solvants.

Si les toxicomanes pris en charge en novembre 1989 sont en moyenne plus âgés qu'en novembre 1987, pour quelques produits, on observe un rajeunissement :

Produit principalement consommé	Age moyen en novembre 87	Age moyen en novembre 89
Stimulants	30,0 ans	29,1 ans
LSD et autres dysléptiques	27,8 ans	26,3 ans
Cannabis et dérivés	23,1 ans	22,9 ans
Trichloréthylène	22,1 ans	21,8 ans

#### IV COMBIEN DE TOXICOMANES SONT ATTEINTS D'UNE PATHOLOGIE INFECTIEUSE ET DE QUELLE PATHOLOGIE ?

##### Aggravation de la morbidité infectieuse

En novembre 1989, un quart des toxicomanes pris en charge présentent une pathologie infectieuse liée à leur toxicomanie.

Les affections liées au Virus d'Immuno-déficience Humaine (VIH) sont les plus fréquentes, surtout dans leurs formes cliniques mineures.

La morbidité infectieuse s'est aggravée car les toxicomanes touchés par une affection VIH, une hépatite virale ou une autre maladie infectieuse sont plus nombreux en 1989 (26 %) qu'en 1988 (22 %).

*Nombre de toxicomanes ayant une maladie infectieuse en novembre 1988 et 1989 (France métropolitaine)*

	1988		1989	
	Nb de toxicomanes	%	Nb de toxicomanes	%
. Au moins une maladie infectieuse	2.215	22	2.734	26
. Aucune maladie infectieuse	6.494	65	4.849	46
. Non réponses	1.247	13	3.021	28
<b>ENSEMBLE</b>	<b>9.956</b>	<b>100</b>	<b>10.604</b>	<b>100</b>

L'augmentation des cas de sida avéré est particulièrement forte (75 %) entre novembre 1988 et 1989.

En 1989, le système d'information permet de collecter plusieurs pathologies infectieuses par individu en les différenciant.

Ainsi en 1989, 42 % des toxicomanes souffrant d'hépatite virale sont aussi atteints d'une affection liée au VIH. Dans un système d'information ne recensant qu'une seule pathologie comme en 1988, l'affection liée au VIH aurait prévalu sur l'hépatite virale, ramenant alors la part des toxicomanes atteints d'hépatite virale à 3,5 % au lieu de 6 %.

De même, 50 % des toxicomanes souffrant "d'autres maladies infectieuses" sont atteints d'une affection liée au VIH ou d'une hépatite virale.

*Morbidité infectieuse des toxicomanes selon la nature des pathologies en 1988 et 1989  
(France métropolitaine)*

NATURE DES PATHOLOGIES	1988		1989	
	Nb de toxicomanes	%	Nb de toxicomanes	%
Affection VIH, dont :	1.602	16,1	2.073	19,5
. Formes cliniques mineures	1.250	12,5	1.455	13,7
. SIDA avéré	352	3,5	618	5,8
Hépatite virale	318	3,2	(1) 633	6,0
Autres maladies infectieuses	295	3,0	(2) 579	5,5

(1) : dont 264 toxicomanes souffrant d'une affection liée au VIH.

(2) : dont 287 toxicomanes souffrant d'une affection liée au VIH ou d'une hépatite virale.

## Les héroïnomanes sont les plus touchés par les affections VIH

73 % des toxicomanes atteints du sida avéré ou d'une forme clinique mineure d'infection par le VIH sont héroïnomanes.

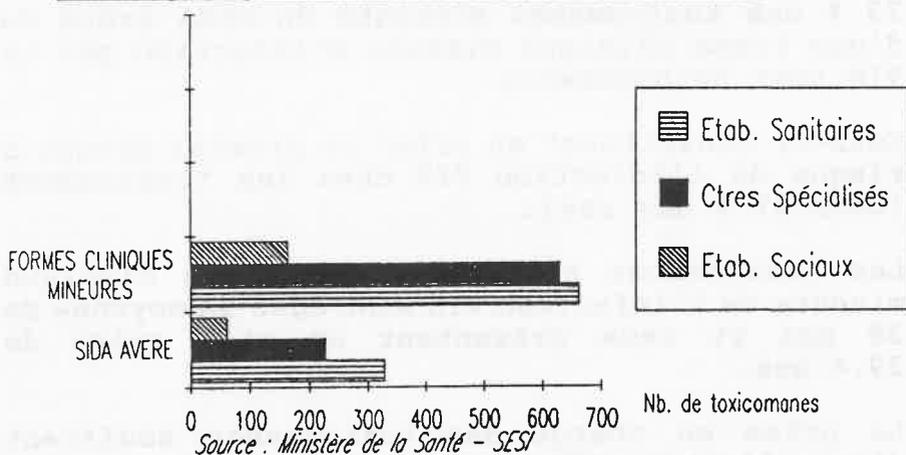
Ceux-ci constituent en effet le premier groupe à risque de l'infection VIH chez les toxicomanes (dans 27 % des cas).

Les toxicomanes atteints d'une forme clinique mineure de l'infection VIH sont âgés en moyenne de 28 ans et ceux présentant un sida avéré de 29,4 ans.

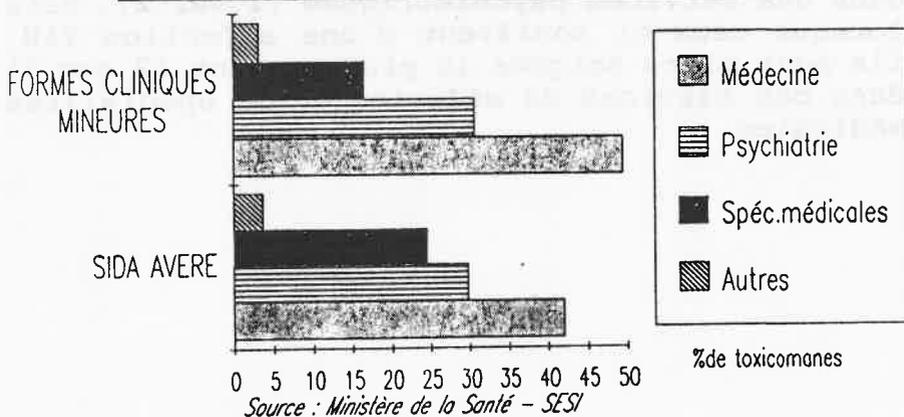
La prise en charge des toxicomanes souffrant d'une affection VIH est le plus souvent pratiquée dans des établissements hospitaliers (pour 48 % d'entre eux et 53 % si l'on considère uniquement les cas de sida avéré), néanmoins les centres spécialisés représentent une part non négligeable de leur accueil (41 %).

En général, les toxicomanes pris en charge dans les établissements sanitaires sont accueillis dans des services psychiatriques (1 sur 2). Mais lorsque ceux-ci souffrent d'une affection VIH, ils sont alors soignés le plus souvent (2 sur 3) dans des services de médecine ou de spécialités médicales.

## ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES TOXICOMANES ATTEINTS D'UNE AFFECTION VIH EN NOVEMBRE 1989



## SERVICES DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ACCUEILLANT DES TOXICOMANES ATTEINTS D'UNE AFFECTION VIH EN NOVEMBRE 1989



**V QUELLES SONT L'ORIGINE ET LA NATURE DE LA DEMANDE ET QUELLE EST LA NATURE DE LA PRISE EN CHARGE ?**

**Un recours au soins spontané pour la moitié des toxicomanes**

Pratiquement la moitié des toxicomanes pris en charge en novembre 1989 a eu recours au système sanitaire et social de façon spontanée. Pour les autres toxicomanes, l'intervention d'un tiers est à l'origine de leur prise en charge.

Les professionnels du domaine sanitaire ou social (centres spécialisés, généralistes, travailleurs sociaux) interviennent plus souvent que l'entourage familial, amical ou professionnel pour orienter les toxicomanes vers une prise en charge.

D'autre part, les traitements suite à une injonction judiciaire, conformément aux dispositions de la loi de 1970, augmentent : en novembre 1989, 723 toxicomanes sont concernés contre 701 en novembre 1987.

**Origine de la demande en novembre 1989**  
(France métropolitaine)

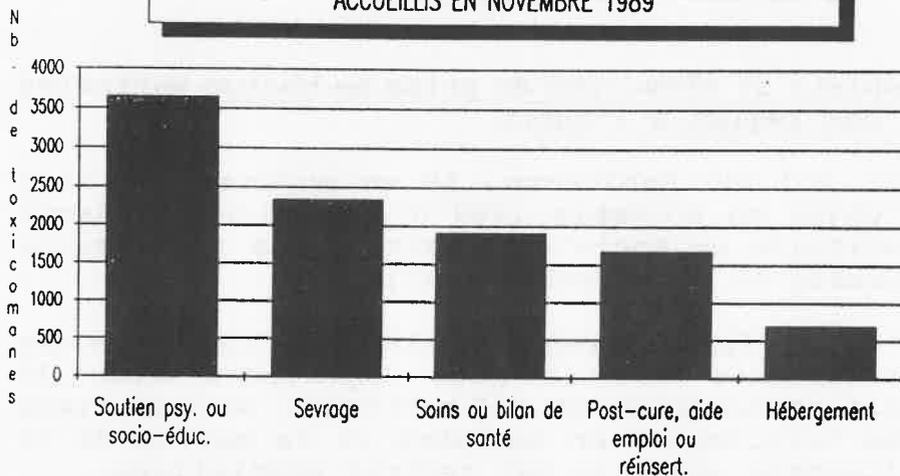
ORIGINE DE LA DEMANDE	Nb de toxicomanes	%
<b>Toxicomane lui-même</b>	4.913	46,3
<b>Professionnels médicaux ou sociaux</b>	2.384	22,5
dont :		
. Travailleurs sociaux	863	8,1
. Centres spécialisés	826	7,8
. Médecins généralistes	695	6,6
<b>Entourage des toxicomanes</b>	1.343	12,7
dont :		
. Famille (y compris concubin)	1.004	9,5
. Entourage professionnel ou amical	339	3,2
<b>Instance judiciaire (injonction)</b>	723	6,8
<b>Autres</b>	881	8,3
<b>Non réponses</b>	360	3,4
<b>ENSEMBLE</b>	10.604	100,0

**Soutien psychologique : un besoin très marqué**

Le besoin d'un soutien psychologique et/ou socio-éducatif est le plus souvent invoqué comme motif de recours des toxicomanes au système : un tiers des toxicomanes accueillis en novembre 1989.

La cure de sevrage ne représente que 22 % des prises en charge : d'une part selon la nature de l'intoxication, celle-ci n'est pas toujours nécessaire, d'autre part si elle constitue un temps médical fort du traitement, sa durée est limitée (environ une dizaine de jours).

**NATURE DE LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES TOXICOMANES  
ACCUEILLIS EN NOVEMBRE 1989**



Source : Ministère de la Santé - SESI

**Répartition des toxicomanes pris en charge en novembre 1989  
selon la nature de la demande (France métropolitaine)**

Nature de la demande	Nombre de toxicomanes	%
Soutien psychologique et/ou socio-éducatif	3.649	34,4
Sevrage	2.430	22,9
Post-cure, aide à l'emploi ou à la réinsertion	1.671	15,8
Soins	1.333	12,6
. dont à la suite d'accident ou de complication somatique ou psychiatrique	834	7,9
. dont à la suite d'une tentative de suicide	307	2,9
. dont suite à un surdosage	192	1,8
Bilan de santé (y.c. sérologie VIH)	581	5,5
Hébergement	692	6,5
Sans réponse	248	2,3
<b>ENSEMBLE</b>	<b>10.604</b>	<b>100,0</b>

## VI Y A-T-IL DES DISPARITES REGIONALES DANS L'ACCUEIL DES TOXICOMANES ?

### Ampleur et structure de prise en charge variables d'une région à l'autre

Sur 100.000 habitants, 19 en moyenne ont fait l'objet en novembre 1989 d'une prise en charge sanitaire ou sociale au titre de la toxicomanie (contre 16 en novembre 1987).

C'est en Ile-de-France que la prise en charge des toxicomanes est la plus importante avec 34 toxicomanes pour 100.000 habitants, soit un tiers des toxicomanes en novembre et la moitié de la clientèle annuelle des centres spécialisés.

REPARTITION REGIONALE DES TOXICOMANES PRIS EN CHARGE EN 1989  
DANS LES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX  
(France Métropolitaine)

REGION	TOXICOMANES PRIS EN CHARGE EN NOVEMBRE 1989 DANS L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS		TOXICOMANES PRIS EN CHARGE EN 1989 DANS LES ETABLISSEMENTS SPECIALISES			
			NOMBRE TOTAL		DONT PREMIERS RECOURS	
	Nb.	Nb. pour 100000 hbt	Nb.	Nb. pour 100000 hbt	Nb.	Nb. pour 100000 hbt
ILE DE FRANCE	3642	34	14345	135	5822	55
CHAMPAGNE-ARDENNE	232	17	218	16	179	13
PICARDIE	183	10	505	28	133	7
HAUTE-NORMANDIE	218	13	358	21	210	12
CENTRE	322	14	616	26	268	11
BASSE-NORMANDIE	75	5	110	8	55	4
BOURGOGNE	126	8	269	17	82	5
NORD	515	13	1029	26	591	15
LORRAINE	354	15	906	39	394	17
ALSACE	473	29	668	41	362	22
FRANCHE-COMTE	84	8	0	0	0	0
PAYS DE LA LOIRE	258	8	681	22	375	12
BRETAGNE	148	5	167	6	72	3
POITOU-CHARENTES	236	15	542	34	275	17
AQUITAINE	708	25	1436	51	601	22
MIDI-PYRENEES	359	15	535	22	282	12
LIMOUSIN	84	12	71	10	37	5
RHONE-ALPES	701	13	2393	45	1262	24
AUVERGNE	60	5	172	13	85	6
LANGUEDOC-ROUSSILLON	363	17	622	29	208	10
PROVENCE-COTE-d'AZUR	1388	33	2529	59	1300	31
CORSE	75	31	90	37	51	21
FRANCE METROPOLITAINE	10604	19	28262	50	12644	22

## Une toxicomanie plus ou moins lourde selon la région

La proportion d'héroïnomanes parmi les toxicomanes pris en charge est variable d'une région à l'autre :

- elle passe du simple au triple si l'on compare le Poitou-Charentes, la Champagne-Ardenne, la Basse-Normandie à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui enregistre 67 % d'héroïnomanes parmi les toxicomanes pris en charge en novembre 1989.
- L'accueil des héroïnomanes est également important en Ile-de-France, en Haute-Normandie et en Picardie puisqu'il représente dans ces régions un peu plus de 60 % des prises en charge.

La proportion de toxicomanes atteints d'une affection VIH varie également d'une région à l'autre :

CONSOMMATION D'HEROINE EN PRODUIT PRINCIPAL ET AFFECTION LIEE AU VIH (Formes cliniques mineures ou Sida avéré) CHEZ LES TOXICOMANES ACCUEILLIS EN NOVEMBRE 1989 SELON LES REGIONS

REGION	Nb. de toxicos.	Nb. toxicos. pour 100000 hbt	Pourcentage d'héroïnomanes	Nb. de toxicos. ayant 1 affect. VIH	Pourcentage de toxicos. ayant 1 affect. VIH
ILE DE FRANCE	3642	34	63	828	22.7
CHAMPAGNE-ARDENNE	232	17	22	3	1.3
PICARDIE	183	10	61	69	37.7
HAUTE-NORMANDIE	218	13	63	19	8.7
CENTRE	322	14	46	27	8.4
BASSE-NORMANDIE	75	5	23	7	9.3
BOURGOGNE	126	8	48	20	15.9
NORD	515	13	42	36	7.0
LORRAINE	354	15	43	49	13.8
ALSACE	473	29	47	37	7.8
FRANCHE-COMTE	84	8	27	23	27.4
PAYS DE LA LOIRE	258	8	32	49	19.0
BRETAGNE	148	5	48	15	10.1
POITOU-CHARENTES	236	15	22	40	17.0
AQUITAINE	708	25	48	163	23.0
MIDI-PYRENEES	359	15	43	52	14.5
LIMOUSIN	84	12	36	5	6.0
RHONE-ALPES	701	13	48	83	11.8
AUVERGNE	60	5	35	10	16.7
LANGUEDOC-ROUSSILLON	363	17	48	33	9.1
PROVENCE-COTE-d'AZUR	1388	33	67	472	34.0
CORSE	75	31	33	33	44.0
FRANCE METROPOLITAINE	10604	19	53	2073	19.5

# DONNEES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR SUR L'ANNEE 1990

## REMARQUES PRELIMINAIRES

Les statistiques de l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants sont établies à partir des données que fournit l'ensemble des services de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et des Douanes.

Ces informations se rapportent aux infractions à la législation sur les stupéfiants constatées sur le territoire national par les divers services répressifs, et transmis à l'Office Central.

La présente étude vise à dresser un état pour l'année 1990 du trafic des stupéfiants et du phénomène toxicomaniaque qui lui est lié, au vu de l'activité judiciaire des services répressifs.

L'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants ne reçoit pas de façon exhaustive l'ensemble des informations, spécialement en ce qui concerne les faits les moins graves d'usage de stupéfiants.

En outre, les données traitées par l'Office Central des Stupéfiants sont tributaires de l'activité des services répressifs, ce qui introduit une variable supplémentaire pour l'appréciation d'un phénomène dont la partie cachée demeure considérable.

En aucun cas, les auteurs de cette étude analytique n'ont la prétention d'avoir cerné avec

exactitude ni même d'approcher parfaitement la réalité du phénomène toxicomane.

C'est dans ce souci de modestie que le vocable "usage de drogue" sera préféré à celui de toxicomanie.

Ils ont néanmoins l'ambition, par cette approche liée à la perception des manifestations "extérieures" d'un fléau encore mal connu, d'enrichir la base des données de toutes natures et de tous horizons sans laquelle aucune réflexion sérieuse et, par voie de conséquence, aucune action efficace, ne sauraient être menées par tous ceux : policiers, magistrats, médecins, éducateurs, etc... qui, sans volonté d'exclusion des autres, se doivent à une mobilisation générale solidaire et cohérente contre la drogue.

## **I USAGE ET TRAFIC DE STUPEFIANTS EN FRANCE EN 1990**

Au cours de l'année 1990, l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants a enregistré 20.564 affaires d'infraction à la législation sur les stupéfiants, réalisées par l'ensemble des services opérant sur le territoire national (Gendarmerie, Police Nationale et Douanes).

Ces affaires ont entraîné 34.213 interpellations se répartissant comme suit :

- Trafiquants internationaux .....	1.325
- Trafiquants locaux .....	3.873
- Usagers-revendeurs .....	4.159
- Usagers simples .....	24.856

Elles ont également donné lieu aux saisies suivantes :

- Opium .....	4,979 kg
- Morphine .....	0,855 kg
- Héroïne .....	405,156 kg
- Cocaïne .....	1.844,606 kg
- L.S.D. 25 .....	30.669 doses
- Cannabis :	
. résine .....	21.289,255 kg
. herbe .....	453,761 kg
. huile .....	10,564 kg
. pieds .....	1.577 pieds
- Amphétamines .....	16,119 kg
- M.D.A. et M.D.M.A. ....	13.147 doses

La progression globale des interpellations est, cette année, de 2,10 %.

Pour mémoire, les plus fortes augmentations ont été constatées en 1978 (+ 64,01 %), 1981 (+ 26,39 %) et 1982 (+ 59,89 %).

Les faits de trafic constatés sont en augmentation. Les données non chiffrées, qui s'ajoutent à la comptabilisation des affaires traitées, laissent à penser que cette progression tient non seulement à une réussite accrue des services répressifs, mais aussi à une pression très forte des grands trafiquants internationaux qui organisent une offre toujours croissante des drogues les plus courantes : cannabis, héroïne et cocaïne.

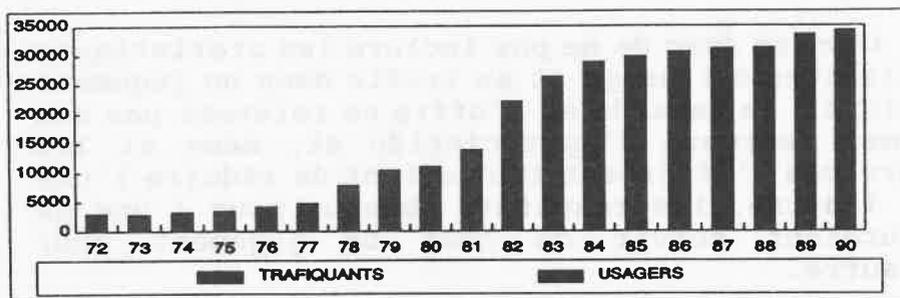
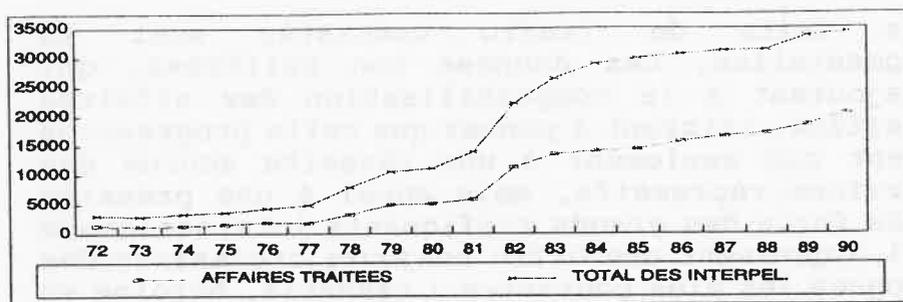
Il importe donc de ne pas inclure les statistiques relatives à l'usage et au trafic dans un jugement unique ; la demande et l'offre ne relèvent pas des mêmes facteurs d'appréciation et, même si les services s'efforcent tout autant de réduire l'une et l'autre, les résultats obtenus pour l'une ne sauraient servir de base de jugement pour l'autre.

En d'autres termes, il est essentiel d'approcher séparément, au vu de ces statistiques, d'une part l'usage et d'autre part, le trafic des stupéfiants.

Du point de vue des incriminations, on constate que :

- le nombre des interpellations pour faits de trafic augmente de 17,66 % représentant cette année 15,19 % du total, tandis que
- les interpellations pour usage et usage-revente, représentant 82,34 % du total, ont diminué de 0,26 %.

## AFFAIRES TRAITÉES - INTERPELLATIONS



# AFFAIRES TRAITEES - INTERPELLATIONS

	AFFAIRES TRAITEES	INTERPELLATIONS					
		TOTALES		USAGERS		TRAFIQUANTS	
1972	1281	3016	16,36 %	2766	91,71 %	250	8,29 %
1973	1161	2830	-6,17 %	2602	91,94 %	228	8,06 %
1974	1213	3241	14,52 %	2942	90,77 %	299	9,23 %
1975	1438	3503	8,08 %	3088	88,15 %	415	11,85 %
1976	1784	4152	18,53 %	3839	92,46 %	313	7,54 %
1977	1703	4755	14,52 %	4318	90,81 %	437	9,19 %
1978	3182	7799	64,02 %	7293	93,51 %	506	6,49 %
1979	4824	10430	33,74 %	9620	92,23 %	810	7,77 %
1980	5013	10958	5,08 %	10187	92,96 %	771	7,04 %
1981	5793	13850	26,39 %	13019	94,00 %	831	6,00 %
1982	11213	22146	59,90 %	21145	95,48 %	1001	4,52 %
1983	13430	26350	18,98 %	23615	89,62 %	2735	10,38 %
1984	13994	28794	9,28 %	25519	88,63 %	3275	11,37 %
1985	14286	29750	3,32 %	25704	86,40 %	4046	13,60 %
1986	15611	30493	2,50 %	26187	85,81 %	4326	14,19 %
1987	16496	31105	2,01 %	26987	86,76 %	4118	13,24 %
1988	17044	31213	0,35 %	26969	86,40 %	4244	13,60 %
1989	18406	33510	7,36 %	29092	86,82 %	4418	13,18 %
1990	20564	34213	2,1 %	29015	84,81 %	5198	15,19 %

PARALLELE USAGERS / USAGERS REVENDEURS

	INTERPELLATIONS TOTALES	USAGERS		USAGERS-REVENDEURS	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%
1972	2766	2294	82,94 %	472	17,06 %
1973	2602	2056	79,02 %	546	20,98 %
1974	2942	2132	72,47 %	810	27,53 %
1975	3088	2284	73,96 %	804	26,04 %
1976	3839	2817	73,38 %	1022	26,62 %
1977	4318	3421	79,23 %	897	20,77 %
1978	7293	6115	83,85 %	1178	16,15 %
1979	9620	7993	83,09 %	1627	16,91 %
1980	10187	7764	76,21 %	2423	23,79 %
1981	13019	9965	76,54 %	3054	23,46 %
1982	21145	16779	79,35 %	4366	20,65 %
1983	23615	19861	84,10 %	3754	15,90 %
1984	25519	21027	82,40 %	4492	17,60 %
1985	25704	21133	82,22 %	4571	17,78 %
1986	26167	21618	82,62 %	4549	17,38 %
1987	26987	22364	82,87 %	4623	17,13 %
1988	31213	22316	71,50 %	4653	14,91 %
1989	33509	24331	72,61 %	4760	14,21 %
1990	34213	24856	72,65 %	4159	12,16 %

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
OPIUM	4.766 KG	4.661 KG	5.143 KG	3.191 KG	2,378 KG	3,758 KG	4,979 KG
MORPHINE BASE			5.200 KG		8,000 KG		
MORPHINE	5.015 KG	0.386 KG	0.003 KG	0.062 KG	0,122 KG	0,548 KG	0,855 KG
HEROINE	208.756 KG	277.586 KG	219.509 KG	213.374 KG	221,207 KG	295,424 KG	405,156 KG
COCAINE	122.436 KG	95.960 KG	257.509 KG	754.090 KG	592,797 KG	938,670 KG	1844,606 KG
L.S.D.	28389 DO	11088 DO	11258 DO	13766 DO	7350 DO	12124 DO	30669 DO
CANNABIS HERBE	9041.839 KG	2725.900 KG	1282.394 KG	1035.886 KG	6222,211 KG	1628,155 KG	453,761 KG
CANNABIS RESINE	22380.533 KG	5508.052 KG	12477.940 KG	11566.386 KG	18185,481 KG	16204,298 KG	21289,253 KG
CANNABIS HUILE	53.510 KG	13.862 KG	16.397 KG	10.981 KG	17,123 KG	19,431 KG	10,564 KG

LES SAISIES DE STUPEFIANTS

## II L'USAGE DE STUPEFIANTS

### 2.1. La répartition des interpellés par type de produit

La prise en compte des interpellations pour faits d'usage ou d'usage-revente, en fonction des produits stupéfiants utilisés, permet de dégager les tendances suivantes :

#### - L'usage d'opium

La diminution enregistrée depuis 1986 s'est confirmée en 1990 ; le nombre des individus interpellés reste infime : de 69 en 1986 à 14 en 1989 et 28 en 1990.

Cette tendance ne fait que confirmer le caractère marginal du phénomène de l'opiomanie en FRANCE. La faiblesse des quantités d'opium saisies (environ 5 kg en 1990) conforte cette conclusion.

#### - L'usage de morphine

On ne peut parler de morphinomanie en FRANCE. Quatre usagers de morphine ont été interpellés en 1990, ce qui se passe de tout commentaire.

#### - L'usage d'héroïne

En 1990, 8.061 personnes ont été interpellées pour usage ou usage-revente de ce produit, soit 15 % de moins qu'en 1987. Ce nombre correspond à 27,78 % du total des usagers et usagers-revendeurs interpellés.

L'héroïne est toujours le danger numéro UN en FRANCE et en Europe. La situation qu'entoure cette drogue reste préoccupante pour les services chargés de le combattre, puisque

l'offre et la demande de cette drogue sont toujours importantes.

- L'usage de cocaïne

Le pourcentage des interpellés utilisateurs de cocaïne (513) demeure faible et inférieur à 1,8 % du total.

Ce nombre, en légère diminution par rapport à 1989 (677), ne reflète en aucune manière la situation réelle en FRANCE et s'explique principalement par la discrétion traditionnelle des usagers de cocaïne.

- L'usage de cannabis

Comme les années précédentes, le cannabis, sous ses différentes formes (herbe, résine, huile) constitue très largement la drogue la plus utilisée.

C'est ainsi que 20.094 personnes, soit 8,36 % de plus que l'année dernière, ont été interpellées pour usage et usage-revente de cannabis, soit plus de deux tiers des usagers et usagers-revendeurs (69,25 %).

- L'usage de L.S.D.

Les interpellations ont augmenté de 7,46 % mais la faiblesse des données en rapport relativise la portée de cette évolution, puisque les cas passent de 67 à 72 et représentent 0,25 % du total des interpellés.

- L'usage de substances stupéfiantes et/ou psychotropes

Psychotropes : sous ce terme, sont regroupées les autres substances psychoactives inscrites au tableau des stupéfiants. Il s'agit, en

général, de médicaments détournés des circuits légaux à des fins toxicomaniaques (Palfium, Mandrax, Immenoctal, etc...), ainsi que des drogues illicites à diffusion confidentielle comme la Mescaline, la Phencyclidine, la Méthadone, le M.D.A. et le M.D.M.A.

En 1990, les services de Police ont dénombré 211 cas d'usage, ce qui marque une diminution de 10,21 % par rapport à 1989.

Cependant, il convient de noter que pour des raisons très diverses, les services répressifs constituent de mauvais observateurs de ce phénomène et ne relèvent qu'une faible part des infractions commises.

EVOLUTION DE L'USAGE DE STUPEFIANTS PAR TYPE DE PRODUITS

	TOTAL	HEROINE	MORPHINE	OPIUM	COCAINE	L.S.D	CANNABIS	PSYCHOTROPES
1978	7293	1183 16,22 %	186 2,55 %	40 0,55 %	151 2,07 %	254 3,48 %	4427 60,70 %	1052 14,42 %
1979	9620	2326 24,18 %	307 3,19 %	67 0,70 %	233 2,42 %	229 2,38 %	5342 55,53 %	1116 11,60 %
1980	10187	3351 32,89 %	289 2,84 %	89 0,87 %	300 2,94 %	307 3,01 %	4954 48,63 %	897 8,81 %
1981	13019	4736 36,38 %	308 2,37 %	100 0,77 %	444 3,41 %	375 2,88 %	6130 47,09 %	795 6,11 % * 131 1,01 %
1982	21145	6873 32,50 %	213 1,01 %	134 0,63 %	419 1,98 %	306 1,45 %	12224 57,81 %	767 3,63 % * 209 0,99 %
1983	23615	7310 30,95 %	45 0,19 %	25 0,11 %	311 1,32 %	207 0,88 %	15143 64,12 %	490 2,07 % * 84 0,36 %
1984	25519	9668 37,89 %	21 0,08 %	49 0,19 %	496 1,94 %	178 0,70 %	14479 56,74 %	481 1,88 % * 147 0,58 %
1985	25704	10693 41,60 %	3 0,01 %	30 0,12 %	384 1,49 %	148 0,58 %	13989 54,42 %	384 1,49 % * 73 0,28 %
1986	26167	9107 34,80 %	10 0,04 %	69 0,26 %	508 1,94 %	68 0,26 %	18014 61,20 %	291 1,11 % * 100 0,38 %
1987	26987	9189 34,05 %	5 0,02 %	25 0,09 %	505 1,87 %	86 0,32 %	18882 62,48 %	261 0,97 % * 54 0,20 %
1988	26989	9832 35,72 %	12 0,04 %	15 0,06 %	707 2,62 %	70 0,26 %	18257 60,28 %	226 0,84 % * 50 0,19 %
1989	29092	9525 32,74 %	1 0,01 %	14 0,05 %	677 2,33 %	67 0,23 %	18544 63,74 %	235 0,81 % * 28 0,09 %
1990	29015	8061 27,7 %	4 0,01 %	28 0,1 %	513 1,77 %	72 0,25 %	20094 69,25 %	211 0,73 % * 32 0,11 %

( \* Usage de solvants )

## 2.2. La répartition des interpellés par âge et par sexe

### L'âge des interpellés :

L'âge de la population toxicomane interpellée, observé ces dernières années, semble se stabiliser en 1990.

Cette année voit augmenter le nombre d'arrestations des moins de 20 ans en général et plus inquiétant, celui des moins de 16 ans.

En effet, il y a eu pour 1990 376 mineurs de moins de 16 ans qui ont fait l'objet d'une procédure pour usage de drogue (221 en 1989, soit une augmentation de 70,14 %) et 9.834 jeunes entre 16 et 20 ans (soit une augmentation de 7,34 % par rapport à 1989). Cette tranche d'âge garde la 2ème place au niveau des interpellations, avec 33,89 %. Les moins de 20 ans représentent dans leur ensemble 35,19 % des interpellés.

La situation reste préoccupante. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : les campagnes de prévention n'ont plus guère d'impact ; les moins de 20 ans sont de plus en plus touchés par la petite délinquance.

La drogue la plus prisée pour ces jeunes reste le cannabis.

Cela étant, c'est encore la tranche d'âge des 21 à 25 ans qui fait l'objet du plus grand nombre d'interpellations : la proportion dans la masse totale des interpellés passe de 39,77 % à 36,78 %.

La tranche des 26 à 30 ans vient en troisième place, mais marque une pause dans son ascension, passant de 18,80 % en 1988 à 18,42 % en 1989 et 18,36 % en 1990.

Les tranches de 31 à 35 ans et 36 à 40 ans marquent une certaine stabilité passant pour l'une, de 6,69 % à 6,34 % des interpellations et pour l'autre, de 1,90 % à 1,94 %. La tranche d'âge des plus de 40 ans est en légère progression, passant de 0,97 % en 1989 à 1,24 % pour 1990.

REPARTITION DES USAGERS PAR TRANCHES D'AGE

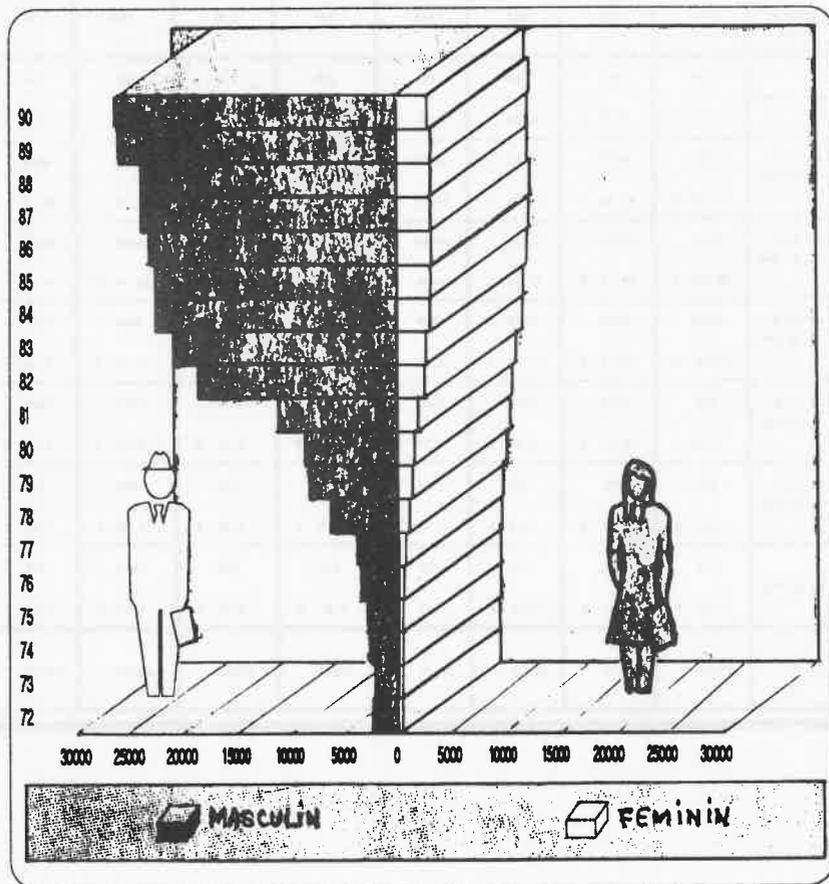
TRANCHES D'AGE	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
- de 16 ANS	236 1,00 %	274 1,07 %	213 0,83 %	224 0,86 %	209 0,77 %	170 0,63 %	221 0,76 %	376 1,30 %
de 16 à 20 ANS	9734 41,22 %	9790 38,36 %	9501 36,96 %	9446 36,10 %	9018 33,42 %	8083 29,97 %	9161 31,49 %	9834 33,89 %
de 21 à 25 ANS	9172 38,84 %	10011 39,23 %	10418 40,53 %	10563 40,44 %	11132 41,25 %	11257 41,74 %	11569 39,77 %	10673 36,78 %
de 26 à 30 ANS	3268 13,84 %	3886 15,23 %	3978 15,46 %	4085 15,61 %	4544 16,64 %	5071 18,80 %	5359 18,42 %	5370 18,51 %
de 31 à 35 ANS	892 3,78 %	1114 4,37 %	1142 4,44 %	1240 4,74 %	1447 5,36 %	1676 6,21 %	1947 6,69 %	1839 6,34 %
de 36 à 40 ANS	201 0,85 %	280 1,10 %	303 1,18 %	394 1,51 %	418 1,55 %	492 1,82 %	553 1,90 %	563 1,94 %
+ de 40 ANS	112 0,47 %	164 0,64 %	149 0,58 %	195 0,75 %	219 0,81 %	220 0,82 %	281 0,97 %	360 1,24 %
TOTAL	23615	25519	25704	26167	26987	26969	29081	29015

## Le sexe des interpellés :

La répartition des interpellés par sexe ne fait pas apparaître de modifications importantes.

Les **hommes** constituent toujours très largement le groupe prédominant : 87,85 % en 1987, 87,88 % en 1988, 88,47 % en 1989, 89,45 % en 1990, soit une proportion en progression constante.

### LES USAGERS PAR SEXE



## REPARTITION DES USAGERS PAR SEXE

	MASCULIN			FEMININ		
	NOMBRE	%	VARIATION	NOMBRE	%	VARIATION
1972	2193	79,28 %	+ 18,22 %	573	20,71 %	+ 13,69 %
1973	2115	81,28 %	- 3,25 %	487	18,71 %	- 15,00 %
1974	2401	81,61 %	+ 13,52 %	541	18,38 %	+ 11,08 %
1975	2593	83,94 %	+ 7,99 %	495	16,02 %	- 8,50 %
1976	3237	84,31 %	+ 24,83 %	602	15,68 %	+ 21,61 %
1977	3524	81,61 %	+ 8,86 %	794	18,38 %	+ 31,89 %
1978	6052	82,98 %	+ 71,73 %	1241	17,01 %	+ 56,29 %
1979	8054	83,72 %	+ 33,07 %	1566	16,27 %	+ 26,18 %
1980	8482	83,26 %	+ 5,31 %	1705	16,73 %	+ 8,87 %
1981	10897	83,70 %	+ 28,47 %	2122	16,29 %	+ 24,45 %
1982	18402	87,02 %	+ 68,87 %	2743	12,97 %	+ 29,26 %
1983	20747	87,85 %	+ 12,74 %	2868	12,14 %	+ 4,55 %
1984	2316	87,44 %	+ 7,56 %	3203	12,55 %	+ 11,68 %
1985	22378	87,06 %	+ 0,28 %	3326	12,94 %	+ 3,84 %
1986	22806	87,16 %	+ 1,91 %	3361	12,84 %	+ 1,05 %
1987	23708	87,85 %	+ 3,96 %	3279	12,15 %	- 2,44 %
1988	23701	87,88 %	- 0,03 %	3268	12,12 %	- 0,34 %
1989	25736	88,47 %	+ 8,59 %	3355	11,53 %	+ 2,66 %
1990	25955	89,45 %	+ 0,85 %	3060	10,55 %	- 8,79 %

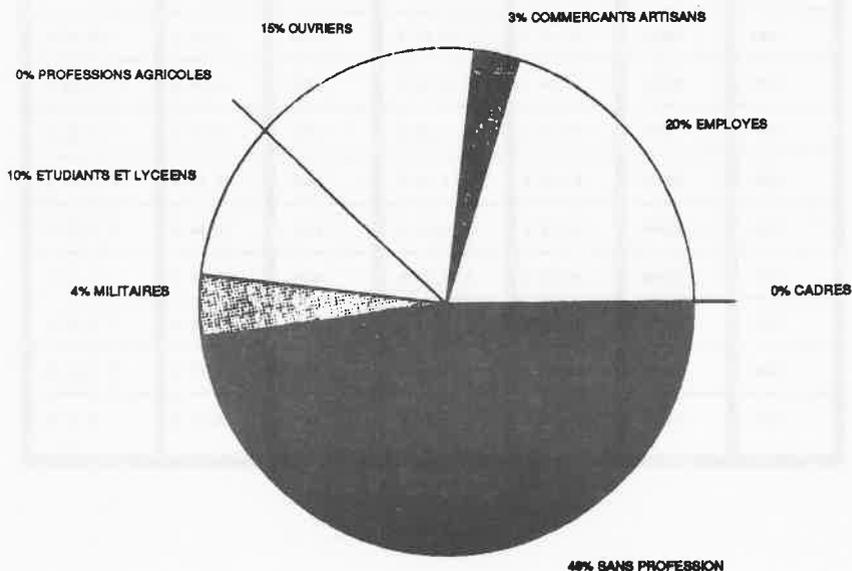
### 2.3. La répartition des interpellés par catégorie socio-professionnelle

Les usagers "sans activité professionnelle" constituent, comme par le passé, la catégorie la plus représentée, mais dans une proportion moindre : 46,95 % au lieu de 47,18 % l'année précédente.

Cette année, la catégorie des ouvriers retrouve la troisième place, derrière celle des employés, alors que l'an passé le mouvement s'était inversé.

Pour toutes les catégories socio-professionnelles, la drogue la plus en usage est le cannabis, ce qui est normal puisque c'est la drogue la plus répandue et la moins coûteuse.

#### USAGERS - LES PROFESSIONS



## EVOLUTION DES USAGERS

## PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
CADRES MOYENS ET SUPERIEURS	132 0,52 %	163 0,63 %	209 0,80 %	122 0,45 %	204 0,76 %	201 0,69 %	119 0,41 %
COMMERCANTS, ARTISANS PROFESSIONS LIBERALES	320 1,25 %	393 1,53 %	387 1,48 %	314 1,16 %	311 1,15 %	340 1,17 %	628 2,16 %
PROFESSIONS ARTISTIQUES	232 0,91 %	231 0,90 %	189 0,72 %	211 0,78 %	154 0,58 %	154 0,52 %	230 0,79 %
PROFESSIONS AGRICOLLES	147 0,58 %	125 0,49 %	180 0,69 %	150 0,56 %	157 0,58 %	150 0,52 %	103 0,35 %
EMPLOYES	4194 16,43 %	4340 16,88 %	4443 16,98 %	5592 20,72 %	5373 19,92 %	5321 18,30 %	5864 20,21 %
OUVRIERS	2853 11,18 %	2640 10,27 %	3186 12,18 %	3797 14,07 %	4462 16,54 %	5439 18,70 %	4298 14,81 %
MILITAIRES	1421 5,57 %	1419 5,52 %	1487 5,68 %	1147 4,25 %	949 3,52 %	1036 3,56 %	1180 4,07 %
ETUDIANTS ET LYCEENS	1946 7,63 %	1842 7,17 %	2178 8,32 %	2265 8,39 %	2192 8,13 %	2726 9,37 %	2971 10,24 %
SANS PROFESSION DEFINIE	14274 55,93 %	14551 56,61 %	13908 53,15 %	13389 49,61 %	13167 48,82 %	13724 47,18 %	13622 46,95 %
TOTAUX	25519	25704	26167	26987	26968	29091	29015

## 2.4. La répartition géographique des interpellés

Si l'on considère l'ensemble des interpellations enregistrées par tous les services confondus en prenant comme critère géographique, le ressort des Services Régionaux de Police Judiciaire et la Préfecture de Police, on peut procéder aux observations suivantes :

C'est la région parisienne (75-92-93-94) avec un total de 9.167 interpellations qui demeure la plus importante sur le plan national (31,59 % des interpellations d'usagers).

Hors agglomération parisienne, les plus forts chiffres d'interpellations sont enregistrés sur les ressorts des Services Régionaux de Police Judiciaire suivants :

LILLE .....	4.309	soit	14,85	% du total
MARSEILLE .....	2.283	soit	7,86	% du total
VERSAILLES .....	2.185	soit	7,53	% du total
LYON .....	1.727	soit	5,95	% du total
STRASBOURG .....	1.584	soit	5,45	% du total
MONTPELLIER .....	1.203	soit	4,14	% du total

La répartition géographique des interpellations d'usagers est sensiblement comparable à celle observée en 1989.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES USAGERS DE STUPEFIANTS  
INTERPELLES EN 1990

S.R.P.J.	HEROINE	CANNABIS	COCAINE	AUTRES DROGUES	TOTAL
AJACCIO	19	57	6	1	83
ANGERS	41	306	3	7	357
BORDEAUX	227	779	12	11	1029
CLERMONT-FERRAND	17	170	1	4	192
DIJON	51	502	7	21	581
LILLE	640	3507	74	87	4308
LIMOGES	21	230	0	3	254
LYON	417	1277	18	15	1727
MARSEILLE	1078	1143	47	15	2283
MONTPELLIER	293	856	30	24	1203
NANCY	78	430	5	3	516
ORLEANS	157	497	34	31	719
PARIS. 92. 93. 94	3276	5645	195	51	9167
REIMS	79	277	4	3	363
RENNES	54	463	1	6	524
ROUEN	154	517	3	3	677
STRASBOURG	504	1027	21	32	1584
TOULOUSE	82	235	6	4	327
VERSAILLES	844	1297	24	22	2187
DOM-TOM	24	226	22	4	276
A L'ETRANGER	5	653	0	0	658
<b>TOTAL</b>	<b>8061</b>	<b>20094</b>	<b>513</b>	<b>347</b>	<b>29015</b>

## 2.5. Toxicomanie et délinquance, vols de produits toxiques et d'ordonnances

Comme à l'accoutumée, le marché clandestin, outre le trafic illicite, est alimenté également par des substances détournées de leur destination normale à la suite de vols commis au préjudice de médecins, pharmaciens, établissements hospitaliers, ou grâce à l'utilisation d'ordonnances contrefaites ou falsifiées.

La diminution de cette délinquance, observée depuis quelques années, qui semblait s'être stabilisée en 1989, se poursuit.

En effet, en 5 ans, l'on a pu noter une diminution de près de moitié de l'ensemble de ces infractions : cambriolages et tentatives de cambriolages des pharmacies, vols avec violences de pharmaciens et médecins, vols au préjudice de médecins, vols de toxiques dans d'autres établissements.

Si cette dernière observation est plutôt réconfortante, il n'en demeure pas moins que les toxicomanes ont recours à d'autres formes de crimes ou délits pour "financer leurs achats".

Le nombre de vols à l'arraché, vols roulottes, cambriolages et vols à main armée qui sont le fait de toxicomanes (le chiffre noir est considérable en la matière) est en pleine expansion. De plus en plus fréquemment, les dealers sont des receleurs auprès desquels les bijoux ou le matériel HI-FI volés sont directement troqués contre de la "poudre".

Ce phénomène ne manque pas d'inquiéter à divers titres, d'autant que par nature ou manque de "professionnalisme", ces auteurs d'agression accompagnent leur geste de violences.

VOLS DE PRODUITS TOXIQUES  
 ET  
 D'ORDONNANCES

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
CAMBRIOLAGES DE PHARMACIES	926 +16.47%	740 -20.08%	697 -5.81%	551 -20.95%	436 -20.87%	297 -31.88%	205 -30.98%	207 +0,98%	135 -34,78%
TENTATIVES DE CAMBRIOLAGES DE PHARMACIES	132 +16.81%	118 -10.60%	52 -55.93%	29 -44.23%	69 +137.93%	39 -43.48%	25 -35,90%	24 -4,00%	9 -62,50%
VOLS VIOLENCES PHARMACIENS MEDECINS	102 +104.00%	53 -48.03%	63 +18.86%	28 -55.56%	77 +175.00%	54 -29.48%	25 -53,70%	26 +4,00%	20 -23,08%
VOLS TOXIQUES DANS AUTRES ETABLISSEMENTS	148 +52.57%	130 -12.16%	104 -20.00%	228 +119.23%	142 -37.72%	65 -54.23%	88 +35,38%	99 +12,50%	101 +2,02%
VOLS AU PREJUDICE DES MEDECINS	328 +50.45%	320 -2.43%	383 +19.68%	363 -5.22%	300 -17.36%	273 -9.00%	184 -32,60%	165 -10,33%	119 -27,88%
<b>T O T A U X</b>	<b>1636 +28.51%</b>	<b>1361 -16.80%</b>	<b>1299 -4.55%</b>	<b>1199 -7.70%</b>	<b>1024 -14.60%</b>	<b>728 -28.91%</b>	<b>527 -27,61%</b>	<b>521 -1,14%</b>	<b>384 -26,30%</b>

## 2.6. Décès dus à l'usage de stupéfiants

Les services répressifs ont enregistré cette année 350 cas de décès liés à l'usage de drogues (c'est-à-dire surdosages "stricto sensu" ainsi qu'accidents divers directement et immédiatement liés aux conditions d'administration de la substance).

Ce chiffre ne recouvre que les cas de décès portés à la connaissance des services de Police ou de Gendarmerie : le plus souvent, il s'agit des cas survenus dans les lieux publics ou sur la voie publique.

Le nombre de décès constatés cette année montre une certaine progression par rapport à l'an dernier puisque l'on enregistre 350 cas contre 318 en 1989.

Traditionnellement, le premier produit en cause dans les décès comptabilisés est l'héroïne ; cette tendance est confirmée cette année. En 1984, c'était 70 % des décès qui pouvaient être imputés à l'héroïne, en 1985 : 75 %, en 1986 : 80 %, en 1987 : 84,65 %, en 1988 : 83,90 %, en 1989 : 86,48 % et en 1990 : 86,29 %.

Les médicaments constituent encore la deuxième source des décès.

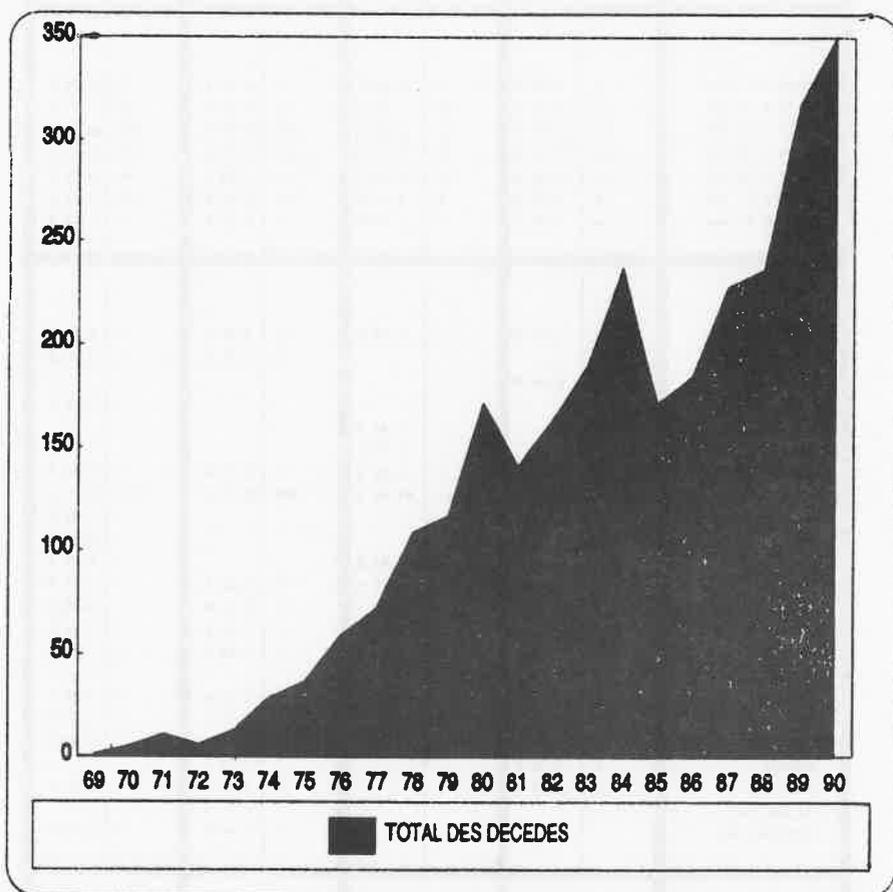
Cette année et pour la première fois depuis 1980, la tranche d'âge 26 à 30 ans est la plus touchée par les décès liés à l'usage de stupéfiants (1989 : 31,76 % et 1990 : 41,14 %).

Celle des 21-25 ans connaît des chiffres inversement proportionnels à la précédente : 40,25 % pour 1989 et 30,57 % en 1990.

Enfin, les décès de Français constituent

l'essentiel : 307 cas, soit 87,71 % du total. La répartition entre sexe est stable par rapport à 1989 : 82,29 % d'hommes et 17,71 % de femmes.

## LES DECES PAR SURDOSE



DECES PAR ABUS DE DROGUE

	1987		1988		1989		1990	
TOTAL DES DECES	228		236		318		350	
CAUSES DES DECES :								
- HEROINE	193	84,65 %	198	83,90 %	275	86,48 %	302	86,29 %
- MEDICAMENTS	21	9,21 %	25	10,59 %	22	6,92 %	27	7,71 %
- SOLVANTS	6	2,63 %	9	3,81 %	11	3,46 %	12	3,43 %
- COCAINE	2	0,88 %	1	0,42 %	7	2,20 %	5	1,43 %
- OPIUM	1	0,44 %	0		0		0	
- INDETERMINEES	5	2,19 %	3	1,27 %	3	0,94 %	4	1,14 %
FRANCHES D'AGES :								
- MOINS DE 16 ANS	1	0,44 %	2	0,85 %	1	0,31 %	1	0,29 %
- DE 16 A 20 ANS	31	13,60 %	21	8,90 %	32	10,06 %	27	7,71 %
- DE 21 A 25 ANS	95	41,67 %	91	38,56 %	128	40,25 %	107	30,57 %
- DE 26 A 30 ANS	61	26,75 %	72	30,51 %	101	31,76 %	144	41,14 %
- DE 31 A 35 ANS	27	11,84 %	37	15,68 %	41	12,89 %	46	13,14 %
- DE 36 A 40 ANS	9	3,95 %	9	3,81 %	14	4,40 %	20	5,71 %
- PLUS DE 40 ANS	4	1,75 %	4	1,70 %	1	0,31 %	5	1,43 %
NATIONALITES :								
- ALGERIE	6	2,63 %	6	2,54 %	11	3,46 %	14	4,00 %
- ALLEMAGNE					1	0,31 %	3	0,86 %
- BELGIQUE	1	0,44 %						
- BENIN							1	0,29 %
- CAMBODGE			1	0,42 %				
- CHILI			1	0,42 %				
- ESPAGNE	2	0,88 %	2	0,85 %	1	0,31 %	2	0,57 %
- FRANCE	209	91,67 %	217	91,95 %	288	90,57 %	307	87,71 %
- G. BRETAGNE							1	0,29 %
- IRAN	1	0,44 %					1	0,29 %
- ISRAEL			1	0,42 %			1	0,29 %
- ITALIE	1	0,44 %	1	0,42 %	1	0,31 %	2	0,57 %
- LAOS	1	0,44 %			1	0,31 %	1	0,29 %
- LIBAN					1	0,31 %	1	0,29 %
- MAROC	2	0,88 %	4	1,70 %	7	2,20 %	6	1,71 %
- NIGERIA	1	0,44 %						
- PORTUGAL	1	0,44 %	1	0,42 %	1	0,31 %	3	0,86 %
- TUNISIE			1	0,42 %	1	0,31 %	4	1,14 %
- TURQUIE			1	0,42 %			1	0,29 %
- SENEGAL	2	0,88 %			1	0,31 %		
- U. S. A.	1	0,44 %			1	0,31 %	1	0,29 %
- YOUGOSLAVIE					1	0,31 %		
- INDETERMINEE					2	0,62 %	1	0,29 %
SEXE :								
- HOMMES	185	81,14 %	197	83,48 %	264	83,02 %	288	82,29 %
- FEMMES	43	18,86 %	39	16,53 %	54	16,98 %	62	17,71 %

## 2.7. Les étrangers et l'usage de stupéfiants

Sur les 29 015 personnes interpellées pour usage de drogue, 5 759 sont des étrangers (soit 19,85 % et une augmentation de 8,66 %).

Les ressortissants du Maghreb restent majoritaires dans les interpellations d'étrangers.

<u>Algériens</u> :	1985	.....	841
	1986	.....	711
	1987	.....	830
	1988	.....	963
	1989	.....	1 266
	1990	.....	1 448

<u>Marocains</u> :	1985	.....	443
	1986	.....	522
	1987	.....	669
	1988	.....	774
	1989	.....	981
	1990	.....	1 222

<u>Tunisiens</u> :	1985	.....	286
	1986	.....	202
	1987	.....	254
	1988	.....	244
	1989	.....	339
	1990	.....	317

Pour les autres pays africains, les Sénégalais sont les plus fortement représentés : 101 en 1986, 90 en 1987, 119 en 1988, 127 en 1989 et 93 en 1990.

En revanche, la tendance à l'accroissement observée l'année dernière parmi certaines communautés européennes se confirme partiellement cette année.

Les Portugais passent de 297 en 1986 à 438 en 1990 ; les Espagnols passent de 252 en 1986 à 398 en 1990.

Par contre, les Italiens passent de 274 en 1986 à 227 en 1990.

\* \*  
\*



LE CENTRE DIDRO DE L'ASSOCIATION DROGUE ET JEUNESSE EST LIEU D'ACCUEIL POUR LES TOXICOMANES ET LEUR FAMILLE AINSI QUE CENTRE DE DOCUMENTATION POUR LA PRÉVENTION DE LA DROGUE.

SITUÉ AU NUMÉRO 9 DE LA RUE PAULY DANS LE QUATORZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS, IL POURSUIT UN OBJECTIF QUE L'ON PEUT RÉSUMER PAR :

- ÊTRE OUVERT ET ACCUEILLANT A TOUS CEUX QUI PEUVENT SE TROUVER CONFRONTÉS DIRECTEMENT AUX PROBLÈMES QUE POSENT L'USAGE ET L'ABUS DE DROGUES CHEZ LES JEUNES.

- AIDER ET RECHERCHER AVEC EUX DES SOLUTIONS ADAPTÉES A CHAQUE CAS ET A CHAQUE SITUATION.

- ACCUEILLIR NON SEULEMENT LES TOXICOMANES EUX-MÊMES, MAIS AUSSI LES PARENTS, LES ÉDUCATEURS, LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET TOUTE PERSONNE DÉSIRANT ÊTRE ÉCOUTÉE, CONSEILLÉE, ORIENTÉE, AIDÉE DANS LA RÉOLUTION D'UN PROBLÈME DONT LA COMPLEXITÉ REND PARFOIS DIFFICILE ET ARDUE L'ÉLABORATION.

LE CENTRE DIDRO DISPOSE ÉGALEMENT D'UNE LIBRAIRIE SPÉCIALISÉE TOXICOMANIE-SIDA ET D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION OUVERTS DE 9 H À 17 H AU 149 RUE RAYMOND LOSSE-RAND.

TÉLÉPHONE GROUPÉ AU (1) 45 42 75 00